

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 10 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 5 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU.

A donné procuration :

Geoffrey PUAUD à Eric RETAILLEAU

Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

**2025-13-04 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - COMMUNE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 212-31 L 2122-21 et L 2343-1 et 2 et R.2342-1 à D. 2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date 2 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Laydie PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

adopte le compte administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	429 910.11 €	585 135.05 €
Recettes	314 003.74 €	844 189.50 €
Résultat de l'exercice 2024	-115 906.37 €	259 054.45 €
Résultat reporté 2023	310 064.79 €	43 000.00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	194 158.42 €	302 054.45 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND

